



ÉQUIPE DU QUÉBEC JEUX DU CANADA 2022 SÉLECTIONS

Introduction

Canoë-Kayak Québec (CKQ) est engagé à offrir des occasions d'entraînement et de compétition de qualité à notre prochaine génération d'athlètes. Les stratégies à long terme du programme de l'équipe du Québec incluent la sélection et la préparation des athlètes qui représenteront le Québec lors des jeux du Canada 2022. Les jeux du Canada 2022 auront lieu à Niagara du 5 au 13 août 2022.

En s'appuyant sur les résultats obtenus dans les épreuves de sélection et à la consultation auprès des entraîneurs de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022, l'entraîneur de l'équipe du Québec recommandera au comité élite de CKQ, les athlètes qui, à leur avis, devraient être désignés. L'approbation de toutes les candidatures relève du comité élite. Le comité élite s'assurera que ces candidatures respectent les procédures et les critères qui se trouvent dans ce document.

1. ADMISSIBILITÉ À L'ÉQUIPE DES JEUX DU CANADA 2022

Pour être admissible à une considération pour une nomination à l'Équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022, un athlète doit répondre à ces exigences :

- a) Doit avoir un domicile permanent situé à l'intérieur des limites reconnues de la province;
- b) Doit avoir concouru pour un club membre de CKQ durant les deux dernières années;
- c) Doit être membre inscrit actuel et en règle avec CKC et CKQ;
- d) Doit représenter le Québec aux championnats nationaux de vitesse 2022;
- e) Doit avoir participé aux compétitions applicables requises pour une nomination à moins qu'une demande d'exemption à cause d'une blessure ou d'une maladie ou sélection nationale de vitesse ne soit approuvée, à l'avance, par le ou la DHP;
- f) Doit avoir la citoyenneté canadienne au 1^{er} jour de l'année de nomination et doit démontrer de manière satisfaisante qu'il/qu'elle sera admissible aux compétitions pour le Canada dans les épreuves de la Fédération internationale de canotage (FIC);
- g) Ne doit pas être suspendu(e) ou avoir d'autres sanctions pour toute autre transgression de dopage ou reliée au dopage;
- h) Doit s'engager à signer toute entente d'athlète selon ce qui est requis par CKQ;

- i) Doit se conformer à toutes les exigences d'admissibilité établies par CKQ;
- j) Doit avoir répondu aux critères précis présentés dans la section.
- k) Doit suivre un programme d'entraînement continu dispensé et supervisé par un entraîneur reconnu d'un club membre de Canoë-Kayak Québec;
- l) Doit faire rapport régulièrement auprès de son entraîneur de l'évolution de son entraînement afin qu'il puisse en informer l'entraîneur de l'équipe du Québec, sur demande;
- m) Ne doit pas abandonner leur entraînement sans raison valable.
- n) Ne doit pas manquer au code d'éthique de l'athlète.
- o) Ne doit pas avoir un comportement réprobateur envers l'Équipe du Québec ou la discipline sportive.

2. CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

- 2.1. Les athlètes doivent être âgés de moins de 22 ans au 1^{er} janvier 2022 (né en 2000 ou après) et satisfaire aux critères d'admissibilité selon l'article 3 et l'annexe 1 du devis technique des jeux du Canada 2022 pour la discipline de Canoë-Kayak de vitesse.
- 2.2. La sélection de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022 s'appuiera sur les résultats atteints en monoplace aux essais de l'équipe de sélection des jeux du Canada, les 4 et 5 juin 2022 à Montréal, Québec.
- 2.3. Les athlètes qui acceptent une nomination à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022 devront s'engager à participer à toutes les activités reliées à l'équipe des jeux du Canada 2022. Un athlète qui refuse de participer aux activités sera considéré inadmissible et n'obtiendront pas de nomination à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022.
 - 2.3.1. 4 et 5 juin 2022, Essais de sélection de l'équipe des jeux du Canada;
 - 2.3.2. 24 au 27 juin 2022, Essais de sélection 2 de l'équipe Canadien;
 - 2.3.3. 22 au 24 juillet 2022, Essais de sélection de l'équipe du Québec;
 - 2.3.4. 29 au 31 juillet 2022, Championnats provinciaux de vitesse;
 - 2.3.5. 5 au 13 août 2022, Camp de préparation final pour les jeux du Canada;
 - 2.3.6. 14 août, départ pour les jeux du Canada;
 - 2.3.7. 15 au 21 août 2022, Jeux du Canada;
 - 2.3.8. 22 août 2022, retour des jeux du Canada
- 2.4. Les athlètes aptes à obtenir une nomination à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022 qui ont obtenu une nomination sur l'équipe canadienne pour la tournée des coupes du monde 2022 à la suite de leur résultat en monoplace obtiendront une nomination automatique sur l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022.

3. Critères spécifiques de sélection

- 3.1. Les athlètes nommés à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022 doivent répondre aux exigences d'admissibilité comme indiqué sous la section « 1 » plus haut ainsi que les exigences d'admissibilité tel qu'indiqué dans les règles d'identification de l'équipe du Québec.
- 3.2. Toutes autres nominations seront déterminées d'une liste de classement de chaque discipline établie selon les résultats en monoplace de la liste des épreuves énumérée ci-dessous. Les athlètes qui ne satisfont pas aux exigences d'admissibilité de la Section 1 plus haut n'auront pas de points de position et n'apparaîtront pas sur la liste de classement final de leur discipline. Il se peut que des athlètes soient éliminés durant le processus de sélection. La liste finale de classement de chaque discipline exclura tous les points inscrits par les athlètes éliminés. Les points seront réassignés aux athlètes admissibles.
 - 3.2.1. Femme 200 mètres K-1
 - 3.2.2. Femme 500 mètres K-1
 - 3.2.3. Femme 1000 mètres K-1
 - 3.2.4. Femme 200 mètres C-1
 - 3.2.5. Femmes 500 mètres C-1
 - 3.2.6. Femmes 1000 mètres C-1
 - 3.2.7. Homme 200 mètres K-1
 - 3.2.8. Homme 500 mètres K-1
 - 3.2.9. Homme 1000 mètres K-1
 - 3.2.10. Homme 200 mètres C-1
 - 3.2.11. Homme 500 mètres C-1
 - 3.2.12. Hommes 1000 mètres C-1
- 3.3. La liste de classement des disciplines sera établie à partir des points octroyés pour la position à l'arrivée lors des finales aux essais de sélection de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022 les 4 et 5 juin 2022 selon la formule suivante :

Discipline	Position à l'arrivée						
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
Femme K	10	7	5	4	3	2	1
Femme C	10	7	5	4	3	2	1
Homme K	10	7	5	4	3	2	1
Homme C	10	7	5	4	3	2	1

- 3.4. Afin de compléter le classement final des athlètes dans leur discipline respective, les résultats obtenus dans l'épreuve de 500 mètres avec leur meilleur résultat de l'épreuve de 200 mètres ou 1000 mètres seront comptabilisés.

- 3.5. Les athlètes ayant obtenus leur nomination par leur participation aux coupes du monde avec CKC (1.4), obtiendront un pointage correspondant à leur position à l'arrivée lors des essais nationaux 1 avec les athlètes québécois aptes à obtenir une nomination sur l'équipe des Jeux du Canada 2022.
- 3.6. Dans le cas d'égalité des points pour l'inscription finale de toutes les disciplines, une telle égalité sera brisée en nommant l'athlète qui aura la **meilleure position à l'arrivée** dans les épreuves de monoplaces 500 mètres.
- 3.7. Un minimum de quatre athlètes (canoë au minimum 2 droits et 2 gauches) dans chaque discipline doit être sélectionné.
- 3.8. Un maximum de neuf (9) femmes et neuf (9) hommes peuvent être sélectionnés sur l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2022
- 3.9. Toutes autres nominations additionnelles au minimum d'athlètes mentionnés ci-dessus seront évaluées selon les performances réalisées. Les athlètes devront démontrer leur potentiel en réalisant un temps standard minimum. Les athlètes pourront réussir les standards lors des essais nationaux 1, les essais de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada ou les essais nationaux 2.

	%	Femme Kayak	Femme Canoë	Homme Kayak	Homme Canoë
200 mètres	100%	42.8	49.1	37.0	41.7
500 mètres	100%	1 :55.7	2 :18.4	1 :44.0	1 :55.1
	98%	1 :58.0	2 :21.1	1 :46.1	1 :57.4
1 000 mètres	100%	4 :09.3	4 :58.2	3 :39.7	4 :00.8

3.10. Ordre de priorité pour la nomination d'un ou d'une 5^e athlète

- 3.10.1. Les athlètes ayant obtenu 100% du temps standard lors d'une épreuve de 500 mètres;
- 3.10.2. Les athlètes ayant obtenu 100% du temps standard lors d'une épreuve de 200 mètres;
- 3.10.3. Les athlètes ayant obtenu 100% du temps standard lors d'une épreuve de 1000 mètres;
- 3.10.4. Les athlètes ayant obtenu 98% du temps standard lors d'une épreuve de 500 mètres;
- 3.10.5. Les athlètes ayant obtenu un meilleur résultat à l'arrivée lors d'une épreuve de 500 mètres;
- 3.10.6. Les athlètes ayant obtenu un meilleur résultat à l'arrivée lors d'une épreuve de 200 mètres;
- 3.10.7. Les athlètes ayant obtenu un meilleur résultat à l'arrivée lors d'une épreuve de 1000 mètres;

4. Sélection des bateaux individuels

- 4.1. Afin qu'un athlète puisse obtenir une entrée dans une épreuve individuelle aux jeux du Canada, un ou une athlète doit obtenir 2 victoires de la même épreuve dans l'une des épreuves suivantes :
 - 4.1.1. Femme 200 mètres K-1
 - 4.1.2. Femme 500 mètres K-1
 - 4.1.3. Femme 1000 mètres K-1
 - 4.1.4. Femme 200 mètres C-1
 - 4.1.5. Femmes 500 mètres C-1
 - 4.1.6. Femmes 1000 mètres C-1
 - 4.1.7. Homme 200 mètres K-1
 - 4.1.8. Homme 500 mètres K-1
 - 4.1.9. Homme 1000 mètres K-1
 - 4.1.10. Homme 200 mètres C-1
 - 4.1.11. Homme 500 mètres C-1
 - 4.1.12. Hommes 1000 mètres C-1
- 4.2. Un ou une athlète pourra obtenir une première victoire lors des essais de sélection des jeux du Canada le 4 et 5 juin 2022 à Montréal.
- 4.3. Un ou une athlète pourra obtenir une deuxième victoire en obtenant le meilleur résultat à l'arrivée des athlètes sélectionnés pour les jeux du Canada lors des essais provinciaux de l'équipe du Québec du 22 au 23 juillet 2022 à Montréal.
- 4.4. Dans le cas d'une égalité, les deux athlètes concernés auront la possibilité d'une troisième course lors des championnats provinciaux de vitesse du 29 au 31 juillet 2022 à Montréal
- 4.5. Dans la possibilité que deux athlètes ne soient pas de la même catégorie lors des championnats provinciaux de vitesse 2022, une épreuve de bris d'égalité sera tenue lors du camp de préparation finale de l'équipe des jeux du Canada du 5 au 13 août 2022 à Montréal